

- CONSEIL MUNICIPAL n° 23/01 -

**Procès-Verbal de séance**

**Séance du 13 février 2023**

**19 h**

L'an deux mil vingt-trois et le treize février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints.

Charlotte ANDRÉ, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Jean GUILHEM, Véronique GUITTARD, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Gilbert ROCHE, Thierry STÉFANON, Aurélien THISSIER, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Michel GASC représenté par Lydie PICARONIE

Philippe SARDA représenté par Pierre MAZURIER

Absents excusés : Fanny BOULZE, Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 08/02/2022

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**Finances**

1. Demande de subvention 3<sup>ème</sup> tranche de travaux de développement des équipements sportifs de proximité
2. Demande de subvention F.A.F.A.
3. Avenants au marché des vestiaires / Tribunes

**Urbanisme**

4. Terrain cédé à Monsieur REY

**Questions diverses**

-----

**23/01/01 – DEMANDE DE SUBVENTION - 3EME TRANCHE DE TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE**

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux qui concernent le développement des équipements sportifs de proximité. Cette 3<sup>ème</sup> tranche comprend l'installation d'un Pumptrack, d'un City-parc et d'agrès en extérieur.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Terrain multisports (City- parc)	97 617	Subvention Etat (DETR)	35%	85 293
Pumptrack	124 702	Département	20%	48 739
Agrès	21 374	ANS	25%	60 923
		Commune	20%	48 739
<b>Total HT</b>	<b>243 693</b>	<b>Total</b>		<b>243 693</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**Approuve** le projet et son plan de financement

**Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat, du Département et de l'ANS pour cette troisième tranche de travaux.

**Dit que** les crédits sont inscrits au budget, dans le cadre des AP/CP.

### 23/01/02 – DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A.)

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.), pour l'installation d'une pelouse synthétique et pour le remplacement de l'éclairage du stade par des projecteurs à Led.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'installation d'une pelouse synthétique	807 128	Subvention Etat (DETR)	282 495
Installation de projecteurs à Led	55 810	Département	161 426
		F.A.F.A	86 294
		Commune	332 724
<b>Total HT</b>	<b>862 938</b>		<b>862 938</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur

**Dit que** les crédits sont inscrits au budget, dans le cadre des AP/CP.

### 23/01/03 – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DES VESTIAIRES ET TRIBUNES

Présenté par Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances.

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances, indique que les travaux des vestiaires et des tribunes nécessitent quelques adaptations par rapport au projet initial et précise les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter par lots, à savoir :

Lot 2 : suppression plantation murs végétalisés et arrosage automatique : - 15 947 € HT  
 Lot 4 : Remplacement du bardage bois ajouré par du bardage chêne naturel- 4 000 € HT  
 Lot 7 : Complément coques tribunes + 858 € HT  
 Lot 8 : Fourniture et pose de faïence couleur + 4 250 € HT  
 Lot 10 : Vidéoprotection et réseau Ethernet + 5 511 € HT  
 Lot 11 : Eau de pluie – eau potable + 5 911 € HT

Soit un total en diminution de – 3 417 € HT.

Ces adaptations engendreraient une diminution du coût global du marché, à savoir :

Lot		Entreprise	Montant initial du marché HT	Avenants HT	Montant total du marché HT
Lot n° 2	VRD - Clôtures - Espaces verts	Eurovia	93 992.88 €	- 15 947.00 €	78 045.88 €
Lot n° 4	Charpente métal-couverture-Etanchéité	Bories-Sevestre	391 701.57 €	- 4 000.00 €	387 701.57 €
Lot n° 7	Menuiseries intérieures bois	Menuiserie THERON	36 851.32 €	+ 858.00 €	37 709.32 €
Lot n° 8	Carrelage - faïence	Mielnik Sarl	71 500.00 €	+ 4 250.00 €	75 750.00 €
Lot n° 10	Electricité	Bouat-EB SAS	72 972.00 €	+ 5 511.03 €	78 483.03 €
Lot n° 11	CVC-Plomberie sanitaire	SYSTEMIC 81	84 728.54 €	+ 5 911.00 €	90 639.54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** les avenants tels que proposés ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à signer lesdits avenants.

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES précise que la décision de suppression du mur végétalisé a été prise compte tenu de l'évolution des risques de sécheresses. Il indique par ailleurs que l'eau de pluie sera récupérée et utilisée pour les toilettes.

### 23/01/04 – TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE D'UNE CESSION A UN PARTICULIER

Présenté par Monsieur Joël LOUP, adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur Joël LOUP indique que cette délibération annule et remplace une délibération précédente, prise le 21 juillet 2021, qui avait acté la cession à titre gratuit du terrain concerné alors que la règlementation exigeait une cession à titre payant. Il propose en conséquence de céder le terrain concerné à titre payant, au prix de 1 €.

#### DELIBERATION

Monsieur Joël LOUP soumet au Conseil Municipal la demande de M REY Diego concernant sa requête d'acquérir une portion de voirie communale d'environ 74m<sup>2</sup>, déjà incluse à l'intérieur de sa propriété et qui ne présente aucun autre intérêt que de desservir sa propre maison située au 13 lotissement beau site (parcelles section ZA numéros 29, 30, 31, 32 et 100).

Considérant la demande présentée par Monsieur REY ;  
 Considérant la configuration de la partie concernée ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le transfert de la portion de voirie communale concernée dans le domaine privé de la commune ;
- **Autorise** la cession de la parcelle comme indiqué sur le plan ci-joint au prix de 1€ ;
- **Rappelle** que les frais notariés ainsi que tous les frais annexes afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;

- **Autorise** madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mur des vestiaires sportifs : risque de tags**

Monsieur Gilbert ROCHE propose de faire venir un tagueur professionnel pour dessiner une fresque avant que le mur ne soit tagué arbitrairement. Madame Sabine MEKHFI indique pour sa part que des associations sont spécialisées dans le Street art et que cela fait venir des jeunes.

Monsieur Thierry MALLÉ, de son côté, attire l'attention sur le fait que le stade sera clôturé et qu'il devrait être difficile de taguer ce mur.

Madame le Maire indique qu'une réflexion sera menée sur ce sujet. Le cadre de vie est chargé de faire des propositions.

### **Commerces**

Monsieur Aurélien THISSIER attire l'attention des élus sur les grandes difficultés financières que rencontrent certains commerçants suite à l'augmentation du prix de l'énergie. Il indique que, bien que ceux-ci aient modifié leur pratique quotidienne pour s'adapter à ces nouvelles contraintes, ils s'inquiètent sur l'avenir de leur emploi et demandent s'il existe des mécanismes pour les aider à continuer leur activité.

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES rappelle qu'il existe bien des aides et que les entreprises doivent s'adresser à la CCI ou à la chambre des métiers en fonction de l'activité exercée. Il précise que de nombreuses aides sont proposées et que des sites dédiés existent, qui ont vocation à aider les entreprises à monter leurs dossiers de demande d'aide. Il indique également que des informations ont été diffusées dans le Marssac Info concernant les aides du gouvernement pour les entreprises en difficulté. Il précise que la Préfecture a mis en place une cellule téléphonique et qu'il est aussi possible d'obtenir un rendez-vous sur place.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier d'un dispositif de réduction du coût de l'énergie.

Monsieur Thierry MALLÉ rappelle que la commune adhère au SDET et que ce dernier a négocié nos nouveaux contrats au meilleur prix.

### **Réunion cimetière**

Madame Sabine MEKHFI souhaite connaître la date de la réunion prévue sur l'aménagement du cimetière du Buc. Madame Dominique FERRIERE indique qu'elle convoquera les élus intéressés une fois que le règlement des cimetières de Marssac sera terminé.

### **Ancienne école élémentaire**

Madame Sabine MEKHFI indique que deux associations se disent intéressées pour faire vivre l'ancienne école et souhaiteraient parler de leur projet dans le Marssac Info. Madame Myriam DELARUE souligne pour sa part que celles-ci ont déjà été reçues par les élus mais qu'elles ont été déçues car elles n'ont pas reçu la réponse qu'elles attendaient.

Madame le Maire précise la situation du bâtiment. Celui-ci est très ancien et très énergivore. La municipalité en a autorisé l'usage pour les associations sur toute la durée des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. Mais une fois la salle réouverte, aucune association ne sera admise dans ces locaux. En effet, tous les bâtiments municipaux vont être expertisés et ce sont les bâtiments en cours d'usage qui seront réhabilités en priorité.

### **Cantine scolaire**

Monsieur Aurélien THISSISER demande s'il est possible pour les élus d'aller manger à la cantine pour voir comment cela se passe avec les enfants. Madame le Maire indique que c'est tout à fait possible.

La séance est levée à 19h49

Date de publication : 24/03/2023

*Sur le registre suivent les signatures*